

CHAMBRE DES COMMUNES

● (11.00 a.m.)

Le vendredi 13 septembre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENTATION DANS LES DEUX LANGUES DES BILLS D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des entretiens, ici même, avec des représentants des divers partis et je crois que la Chambre en général consentirait à ce que les bills d'initiative ministérielle soient présentés dans une version bilingue.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre en décide donc ainsi.

LE MAINTIEN DU RÈGLEMENT PROVISOIRE PENDANT LA PRÉSENTE SESSION

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a soumis aux députés de l'opposition un certain nombre de suggestions relatives à l'étude des règlements de la Chambre; ces suggestions ont une double portée: une portée provisoire, d'abord—c'est-à-dire pour la durée de la présente session—elles se veulent également un document de travail à partir duquel la Chambre pourrait étudier des suggestions en vue d'une réforme de la procédure et prendre ensuite une décision.

Je crois comprendre, monsieur l'Orateur, que l'accord n'est pas unanime quant à toutes les suggestions du gouvernement; cependant il serait peut-être raisonnable que nous puissions, du moins pour la discussion de ces points particuliers, partir de ce que la Chambre a connu durant les trois dernières sessions, c'est-à-dire des règlements provisoires, en vigueur à la Chambre jusqu'à la dissolution du Parlement, le 23 avril.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je recommanderais à la Chambre d'adopter cette proposition particulière et de continuer à observer au cours de la présente session le Règlement provisoire en vigueur depuis le 23 avril 1968, à moins, bien entendu, que la Chambre dans l'intervalle n'apporte des modifications. Si la Chambre consentait à

cela, je serais disposé à présenter une motion en ce sens.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettrait-elle de faire quelques observations que, de façon normale, je ne pourrais faire? Les membres de mon parti s'accordent pour dire que certaines dispositions provisoires devraient être arrêtées le plus tôt possible à l'égard de la session de 1968, mais nous ne sommes pas d'accord avec le gouvernement quant à la nature de ces dispositions. Nous sommes également d'avis qu'il faudrait songer, dès que possible, à adopter des mesures pour apporter à l'appareil gouvernemental des réformes profondes et fondamentales.

● (11.10 a.m.)

Ces deux questions sont étroitement liées et devraient être discutées à la Chambre dès que nous nous serons entendus sur les modalités de la discussion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux simplement préciser que les membres de notre parti auraient volontiers accepté le rétablissement immédiat des règlements provisoires. Puisqu'on n'a pas fait l'unanimité autour de la chose, nous sommes disposés à prendre part à de plus amples discussions sur le sujet, dans l'espoir que nous en viendrons sous peu à une entente.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, nous, du Ralliement créditiste, ne nous opposons pas à l'utilisation de la procédure que nous suivions lors de la dernière session. Alors, nous ne nous opposons pas à ce que les modifications provisoires soient en vigueur jusqu'à ce que le Parlement décide des changements qui s'imposent à la procédure, et d'ici là, nous ne nous opposons pas à l'utilisation des amendements provisoires, comme nous le faisons.

[Traduction]

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'ENVOI DE SECOURS AU BIAFRA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme